

DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 6 juillet 2022

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (14) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (1) Mme GINDRE.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022.

Délibération n° : 35-2022

Objet : Résidence Abrioux - subvention Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS)

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, peut bénéficier d'une subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS).

L'AGLS est versée aux résidences sociales accueillant des personnes en danger d'exclusion sociale. L'octroi de l'aide est conditionnée aux réponses mises en place par le gestionnaire en matière d'intégration sociale et de soutien aux démarches.

Pour l'année 2022, la demande de subvention porte sur 25 000 €. Elle correspond au montant perçu au titre de l'année 2021.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention AGLS au titre de l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Résidence Abrioux : 1